

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE EXCEPTIONNEL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le **17 janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lurcy-Lévis, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude VANNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2018

Date d'affichage : 9 janvier 2018

Conseillers présents : Claude VANNEAU, Nicole COULON, Paul LAROBÉ, Magalie COLLAS, Patrick COMBEMOREL, Anne-Marie DAVOUST, Evelyne PLAISANT, Roger ROUSSET, Jacky SIGNORET, Jean-Pierre BRUNEAUD, Bernard AUBOIRON, Cédric GEORGET, Brigitte DUVERNOY, Frédéric GIRARD.

Conseillers absents Excusés : Isabelle TISSIER, Stéphane BOURDIN, Chantal BERTHET, David MATHIAU, Véronique LAFORET.

Madame Chantal BERTHET a donné pouvoir à Monsieur Cédric GEORGET.

Madame Isabelle TISSIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie DAVOUST.

Madame Véronique LAFORET a donné pouvoir à Madame Magalie COLLAS.

Assistait également à la réunion, Madame Stéphanie MAULAZ.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

- Ouverture de la séance par le Président de l'assemblée (quorum, excusés et procurations) ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Magalie COLLAS est désignée par le Conseil municipal en qualité de secrétaire de séance.

- Ordre du jour du conseil municipal ;

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

1	DELIBERATION N ° 2018_0101	ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE DE SEPTEMBRE 2018
---	----------------------------	--

LES DELIBERATIONS

DELIBERATION N ° 2018-0101 : ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Vu, le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant, que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Considérant, le résultat d'un sondage consultatif auprès des familles qui constate, à une grande majorité, que ces dernières sont favorables au retour à la semaine de 4 jours ;

Considérant, le courrier du service Trans'Allier qui expose que : l'avis favorable du Département pour le passage à la semaine de 4 jours se limitera à l'unique cas du changement de rythme par suppression de la rotation du mercredi matin sans changement d'horaires les autres jours de la semaine ;

Considérant, que le retour à la semaine de 4 jours aurait peu de conséquences sur les transports scolaires car il y aura toujours la nécessité d'une rotation le mercredi matin pour les collégiens d'une part, et pas de changement d'horaires les autres jours d'autre part (début des cours 8h45, fin des cours 16 h30 et service communal assuré comme auparavant pour réceptionner les élèves à l'arrivée du transport scolaire à 8h30 et au départ à 17h00) ;

Vu, l'avis favorable du Conseil d'école exceptionnel du groupe scolaire de Lurcy-Lévis en date du lundi 8 janvier 2018 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours ;

Il est donc proposé au Conseil municipal de revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2018.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal vote en scrutin public, à l'unanimité (17 voix pour dont 3 pouvoirs) :

ARTICLE 1 : Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018.

ARTICLE 2 : Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire, comme suit :

1 - Bloc horaire d'enseignement dont le total doit être de 24 heures :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	3H00	3H00		3H00	3H00
Après-midi	3H00	3H00		3H00	3H00
Pause méridienne	1H45	1H45		1H45	1H45

2 - Horaires d'entrée et de sortie des classes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	8H45 – 11H45	8H45 – 11H45		8H45 – 11H45	8H45 – 11H45
Après-midi	13H30 – 16h30	13H30 – 16h30		13H30 – 16h30	13H30 – 16h30

ARTICLE 3 : Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE DE LURCY-LEVIS

Monsieur AUBOIRON demande si quelque chose est envisagé pour le mercredi matin.

Monsieur le Maire explique qu'effectivement des activités et une garderie seront mises en place mais les modalités restent à définir.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

La Secrétaire de séance
Magalie COLLAS

Monsieur le Président de séance
Claude VANNEAU